

# Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants  
uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires  
indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un  
établissement d'entreprise

Personnes  
physiques  
et personnes  
morales

Municipalité

Saint-Alphonse-Rodriguez

Scrutin du

2023 02 26

année mois jour

**OBJET :** Scrutin référendaire du Règlement numéro 903-5-2022 visant à modifier le Règlement numéro 903-2020  
sur les usages conditionnels afin de retirer la zone 129

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Elyse Bellerose, greffier ou secrétaire-trésorier :



**aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le

2022	11	09	*
année	mois	jour	

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2023	01	27	**
année	mois	jour	

- ➡ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

**ET**



**aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois le

2022	11	09	*
année	mois	jour	

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2022	11	09	*
année	mois	jour	

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le

2023	01	27	**
année	mois	jour	

- ➡ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

\* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.

\*\* Au plus tard, le 30<sup>e</sup> jour précédant le scrutin.



**aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le**

2022 11 09 \*  
année mois jour

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le

2022 11 09 \*  
année mois jour

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2023 01 27 \*\*  
année mois jour

**PRENEZ NOTE QUE :**

la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2023 01 27 \*\*  
année mois jour

, mais au plus tard le

2023 02 14  
année mois jour

(dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire;

- toute personne habile à voter inscrite sur la liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier au plus tard le dernier

jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le

2023 02 14  
année mois jour



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution, incluant la demande de voter par correspondance, est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Ces dernières prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées ou à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que toute personne habile à voter inscrite sur une liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.**

Elyse Bellerose  
Prénom et nom

450 883-2264  
ind.rég. Numéro de téléphone

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez, Québec  
Adresse

J0K 1W0  
Code postal

**Signature**

Donné à

Saint-Alphonse-Rodriguez  
Municipalité

, le

2023 01 17  
année mois jour

  
Greffier ou secrétaire-trésorier